

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

Vote des subventions aux associations

N°09/2023

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 12- Contre : 0

Date de convocation:

06.04.2023

Date d'affichage

06.04.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Monsieur CLEROY Kévin, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Monsieur JEAN Mikaël, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NODO Patrick, Monsieur TRIN Christian, Madame VARLET Nathalie, Madame VIVIER Maryline.

Étaient absents excusés : Madame LETURQUE Maud donne pouvoir à Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur MANESSE Eric, Monsieur GOUSSET Sébastien, Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Marine PILIPIDIS est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie les associations pour leur investissement. Elle rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée. Les dossiers retenus des associations sont complets et recevables.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer aux subventions la somme de 1682,54 euros, répartie comme suit :

BAKOLY : 293 €

PIQU'HARDIE : 80.31 € d'assurance

Saint-Vaast Nature : 116.10€ d'assurance

FNACA : 200 €

BILLARD : 174,36 € d'assurance

SAINT HOBBY : 118, 77 euros d'assurance

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 060-216005942-20230411-D09_2023-DE



Resto du Cœur de Mouy : 100 €

Secours Populaire : 500 €

Secours Catholique : 100 €



Le 12 avril 2023

Le Maire

Nathalie VARIET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Variet', written over the printed name.